

ALERTE

Santé et Sécurité

RAYONNEMENT ULTRAVIOLET dans une ESB

INFORMATIONS

Les enceintes de sécurité biologique (ESB) sont équipées de **lampes germicides à rayonnement ultraviolet (UV)** qui émettent de la lumière à une longueur précise pour décontaminer la surface intérieure.

RISQUES

- Dommages aux yeux et à la peau
- Dégradation de certains plastiques ou tuyaux

BIOSÉCURITÉ

Selon le Guide canadien sur la biosécurité, **l'utilisation de lampes germicides à rayonnement UV est fortement DÉCONSEILLÉE** en raison de leur efficacité limitée pour la désinfection de la surface intérieure des enceintes de sécurité biologique.

MÉTHODE DE TRAVAIL

Étant donné leur faible pouvoir de pénétration, les risques pour la santé et la difficulté de vérifier leur efficacité à l'œil nu, **il est DÉCONSEILLÉ d'utiliser une lampe germicide par rayonnement ultraviolet dans une enceinte de sécurité biologique.**

Si vous souhaitez tout de même les utiliser, le *Comité de biosécurité et de gestion des matières dangereuses* (CBGMD) recommande d'utiliser les UV en début de manipulation SEULEMENT et pour une période de 15-30 minutes maximum afin d'éviter les oublis en fin de manipulation.



RAPPELS ET APPRENTISSAGES

Si vous faites l'utilisation des ultraviolets :

- Il est de la responsabilité du responsable de laboratoire de s'assurer de l'entretien des lampes UV.
- Les ampoules UV doivent être désinfectées régulièrement avec de l'éthanol. L'ampoule doit être éteinte et froide lorsqu'on l'essuie.
- Le fonctionnement de la lampe UV doit être vérifié régulièrement.
- Le remplacement de l'ampoule doit être effectué selon les instructions du fabricant.